



Nouméa, le 16 Mai 2018

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Arrivé le 17 MAI 2018
Enregistré le 24 MAI 2018

N° DE 18-SI-3160-1168

Vu LD 25.05

Direction de l'Industrie des Mines
et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie
Service Industrie
Boîte Postale M2
98845 NOUMEA CEDEX

Copies : DG/DGD

N/REF : TL/SK/LP-ad jk – 2018-02
Affaire suivie par : M. Thierry LEROUX
Tél : 43 70 70 - e.mail : t.leroux@enercal.nc

V/REF : N°CS18-3160-SI-1017/DIMENC 55962_1
DIMENC : Affaire suivie par M. Guillaume PERRIN

Objet : Incident du 19 janvier 2018 sur la tranche 1
Référence : Rapport d'auto-surveillance environnementale de janvier 2018

Monsieur l'Inspecteur,

Veillez trouver ci-joint la déclaration et le rapport d'accident du 19 janvier 2018, relatif au départ de feu dans le caisson turbine de la tranche 1 de la centrale.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Michel Deveza
Le Président

P.J : énoncé

URGENT ET IMPORTANT DECLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Conformément à l'article 416-3 du code de l'environnement en province Sud, 417-3 du code de l'environnement en province Nord et 83 de la délibération n°2012-10/API de la province Iles Loyauté, l'exploitant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est tenu :

- 1° de déclarer dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 en PS, 411-1 en PN et 1^{er} en PIL ;
- 2° de communiquer, sous un délai de quinze jours, à l'inspection des installations classées un rapport d'accident ou, sur sa demande, un rapport d'incident précisant notamment :
 - a) les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident ;
 - b) les effets sur les personnes et l'environnement ;
 - c) les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

Le présent formulaire vous est proposé afin de vous faciliter la rédaction de la déclaration que vous devez envoyer par mail (astreinte.dimenc@gouv.nc, justin.pilotaz@gouv.nc et julie.taboulet@gouv.nc) puis par courrier (l'un dès que possible-le 1er encart- et l'autre sous 15 jours- le second encart-). A défaut de cet envoi, des sanctions administratives et/ou pénales peuvent être prises à l'encontre de l'exploitant.

1° : A ENVOYER DES QUE POSSIBLE	⇒ Exploitant : Prony Energies		Régime de l'établissement (cocher) :				
	Adresse : Centrale thermique de Prony Energies, Site de Goro exploité par Enercal, BPC1, 98 848 Nouméa Cedex		A*	As*	D*	NC*	Irrég.*
	Coordonnées RGNC 91-93(projection Lambert NC) : X = -166°54'43,03; Y = -22°19'47,27		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nom du responsable (et fonction) : Thierry LEROUX, Chef de Centrale						
	Tél : 79 57 19		Fax :		Mail : t.leroux@enercal.nc		
	⇒ Renseignements sur l'incident ou l'accident						
	Date de l'évènement (début) : Vendredi 19 Janvier 2018						
	Heure de l'évènement (début) : 13h						
	Résumé de l'incident ou de l'accident : <i>Le résumé doit être autoporteur et synthétiser les principales informations sur les causes, les conséquences, les lèges mesures prises par l'exploitant et les personnes informées (pompiers, inspection des installations classées, etc...-indiquez l'heure)</i> Le vendredi 19 janvier 2018, vers 12h47, il y a eu un black-out sur site (trip des turbines sur les 2 tranches) suite à des impacts de foudre sur la ligne 150 kV. L'assistant chef de quart s'est rendu sur place pour vérifier, entre autre, si le vireur de la turbine Tranche 1 était bien mis en opération. Il a alors constaté le départ de feu et a donné l'alerte. Les employés Enercal présents sont alors intervenus pour éteindre le feu à l'aide des extincteurs et du RIA a post. Le système d'arrosage incendie du caisson turbine a également été mis en service (sprinkleur au-dessus de la turbine). Le feu a été rapidement maîtrisé, il n'a pas été nécessaire de faire appel à la BIV, aucun blessé n'a été à déplorer. Les dégâts n'ont été que matériel : le caisson turbine a été nettoyé, le capteur GMA VE 2512 (vibration turbine HP), le joint de bride arrivée d'huile GGR et le calorifuge endommagé ont été remplacés. Cause du départ de feu : une fuite d'huile au niveau du joint de bride d'admission HP du circuit GGR. Conséquences : inflammation du calorifuge imprégné d'huile aux contacts de la tuyauterie à haute température, et donc départ de feu dans le caisson turbine. 1ere mesures prises : attaque directe du feu par les employés, et feu circonscrit rapidement.						

* A : autorisation ; As : autorisation simplifiée ; D : déclaration ; NC : non classé ; irrég. : exploitation irrégulière

2° : RAPPORT D'ACCIDENT (sous 15 jours)

⇒ SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

Autorisation

Autorisation simplifiée

Déclaration

Non classée

Exploitation irrégulière

Remarques éventuelles :

⇒ SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'UNITE ACCIDENTEE

Nom de l'unité accidentée : Caisson turbine Tranche 1

Nom de la substance ou de l'activité en jeu : Production d'électricité

Rubriques concernées par l'exploitation de l'unité accidentée (remplir autant de lignes que de rubriques concernées) :

code rubrique	autorisation	autorisation simplifiée	déclaration	non classée	classement inconnu
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				

Remarques éventuelles :

⇒ TYPOLOGIE DE L'EVENEMENT

incendie, départ de feu

explosion

- BLEVE
- VCE
- BOIL OVER

rejet accidentel de matières dangereuses ou polluantes :

- dans l'eau
- dans l'air
- dans les sols

pollution chronique aggravée de matières dangereuses ou polluantes

chute/projection

irradiation

effet domino

presque accident

autre :

Ce scénario avait-il été étudié dans l'étude des dangers ? oui non

⇒ MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES

Substances/matières libérées, exposées ou ayant réagi (remplir autant de lignes que de substances concernées):

nom	classification (E, F, T...)	autres phrases de risque	rubrique IC correspondante	quantité présente dans l'établissement	quantité présente dans l'unité accidentée	quantité relâchée dans l'accident	quantité explosée (t éq TNT)

Remarques éventuelles :

⇒ NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES

sans conséquence

conséquences humaines et sociales

	Total	dont	Employé	Sauveteur	Public
<input type="checkbox"/> Morts			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Blessés			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Blessés graves (hospitalisation >= 24 h)			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Personnes en chômage technique dans l'établissement

Tiers sans abris

Tiers dans l'incapacité de travailler

Privations d'usage au minimum 2 h de

	Personnes	heures
<input type="checkbox"/> électricité		
<input type="checkbox"/> eau potable		
<input type="checkbox"/> téléphone		
<input type="checkbox"/> transports publics		
<input type="checkbox"/> autres privations d'usage		
<input type="checkbox"/> risque d'aggravation		

conséquences sanitaires (sur l'homme) :

Quelles sont les conséquences sanitaires ?

Comment sont -elles suivies ?

conséquences environnementales

Pollution des sols (superficie :)

Dommages permanents ou long terme aux habitats terrestres (faune et flore)

Espèces rares ou protégées (végétales ou animales)

habitat terrestre correspondant ha

espèces touchées dans l'habitat %

Atteintes à la faune

Pollution des eaux de surface

Berges nécessitant un nettoyage km

Dommages significatifs ou long terme des habitats

Rivière km

Lac ou zone humide ha

Zone côtières ou en mer ha

Pollution des eaux souterraines : type d'aquifère :

Pollution atmosphérique

Comment ces conséquences environnementales sont-elles suivies (suivi prévu ou mis en œuvre) ?

conséquences économiques

Dommages matériels internes à l'établissement : matériels à remplacer/réparer : extincteurs, calorifuge, instrumentation

Dommages matériels externes à l'établissement :

Pertes d'exploitation internes à l'établissement :

Pertes d'exploitation externes à l'établissement :

⇒ MESURES PRISES IMMEDIATEMENT APRES L'ACCIDENT

POI déclenché

Alerte aux populations

- Alerte pompiers
- Mise en sécurité de l'établissement
- Enlèvement des matières dangereuses
- Autres mesures d'urgence (à préciser)

⇒ **MESURES CURATIVES**

- | Décontamination | Coût | Date de début | Fin |
|---|--|---------------|-----|
| <input type="checkbox"/> des eaux | | | |
| <input type="checkbox"/> des sols | | | |
| <input type="checkbox"/> des nappes | | | |
| <input type="checkbox"/> déchets générés (sauf terres polluées) | | | |
| <input type="checkbox"/> liquides | Quantité estimée : | | |
| Stockage provisoire: | <input type="checkbox"/> Sur site <input type="checkbox"/> hors site | | |
| <input type="checkbox"/> solides | Quantité estimée : | | |
| Stockage provisoire: | <input type="checkbox"/> Sur site <input type="checkbox"/> hors site | | |
| <input type="checkbox"/> Sols/ terres polluées | | | |
| surface à traiter | Quantité estimée : | | |
| <input type="checkbox"/> nature des polluants | | | |
| <input type="checkbox"/> hydrocarbures/solvants | <input type="checkbox"/> toxiques | | |
| <input type="checkbox"/> bioaccumulables | <input type="checkbox"/> radioactifs | | |
| <input type="checkbox"/> germes pathogènes | <input type="checkbox"/> autres (préciser) | | |

Préciser si l'accident a généré des déchets ou des terres souillées (quantité/volume, nature, toxicité et/ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée...) et éventuellement leurs durées de stockage provisoire.

Eaux d'extinction récupérée par le drain de la Centrale.

Absorbants d'huile évacués par la filière déchet correspondante (déchets souillés par les graisses, huiles ou fioul lourd)

⇒ **CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT**

Fonctionnement 24h/24 : oui non

<input checked="" type="checkbox"/> procédé continu	<input type="checkbox"/> procédé par batch	<input type="checkbox"/> opération d'urgence
<input type="checkbox"/> construction	<input type="checkbox"/> remise en service/redémarrage	<input type="checkbox"/> mise en sécurité
<input type="checkbox"/> commissioning	<input type="checkbox"/> début/fin de poste	<input type="checkbox"/> mise à l'arrêt
<input type="checkbox"/> opération exceptionnelle	<input type="checkbox"/> période d'activité réduite	<input type="checkbox"/> travaux/maintenance/test/réparation
<input type="checkbox"/> arrêt longue durée	<input type="checkbox"/> démantèlement	<input type="checkbox"/> unité abandonnée

autre circonstance : arrêt suite à l'impact de la foudre (indépendant du départ de feu)

⇒ **ANALYSE DES DEFAILLANCES ET DES CAUSES**

le scénario avait-il été examiné dans l'étude de dangers antérieurement ? : oui non

les causes principales avaient-elles été identifiées dans l'étude de dangers ? oui non

une analyse des défaillances est-elle remise par l'exploitant à l'IIC ? oui non

Causes internes :

- Défaillance matérielle
- Anomalie d'organisation
- Défaillance humaine
- Défaut de maîtrise du procédé
- Abandon de matière ou d'équipement
- Usage inadapté de produits dangereux
- Pertes d'utilités
 - eau
 - vapeur

- électricité
- gaz (air, azote)
- autre

Causes externes :

- transport voisin
- industriel voisin
- particulier voisin
- agressions d'origine naturelle :
 - inondations
 - fortes pluies
 - foudre
 - glissement de terrain
 - érosion / effondrement
 - vent
 - températures extrêmes
 - séisme
- Autre

- Malveillance : suspectée avérée
- Intervention des secours inadaptée
- Cause inconnue
- Autre

⇒ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rapport du CHSCT (s'il existe) : oui non prévu

Rapport d'un tiers-expert : oui non prévu

Autre :

⇒ ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE

Quels sont les aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'accident ?
 Amélioration de la gestion des fuites d'huile suivie par une recommandation des assureurs. La turbine de la tranche 2 est déjà équipée, celle de la tranche 1 sera équipée en Août 2018.

	Prévue	Réalisée	date
Révision ED	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Révision POI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

⇒ ANNEXE AU RAPPORT

Photos, schémas, arbre des causes, cartes... (avec légende) utiles à la compréhension de l'accident.